



Concrétiser la dimension stratégique de la filière santé

Conscient des enjeux, le G5 Santé avait mis la question de l'indépendance sanitaire de la France au cœur de ses travaux dès avant la crise sanitaire. Il se félicite de voir désormais reconnu le caractère éminemment stratégique de la filière des industries de santé et la souveraineté de la France et de l'Union européenne placée parmi les priorités du gouvernement, notamment à travers les différents appels à projets du ministère en charge de l'Industrie ainsi que dans le plan Innovation Santé 2030, repris dans France 2030.

Toutefois, la prise en compte réelle de cette dimension stratégique tarde à se concrétiser, faute de moyens financiers suffisants et faute d'une gouvernance adaptée à ce nouvel enjeu.

Malgré le vieillissement de la population, la chronicisation de nombreuses maladies et les vagues d'innovations successives, le budget net des médicaments est inférieur en 2020 à ce qu'il était en 2009 (22,88 milliards en 2020 à comparer à 23 milliards en 2009).

L'étude réalisée par le BIPE à la demande du G5 a mis en évidence les éléments suivants :

- Les produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, diagnostics), qui représentent à peine 20 % des dépenses dans le champ de l'ONDAM, ont représenté **60 % des économies sur la période 2010/2019 et même 85 % sur la seule médecine de ville.**
- **La régulation des dépenses depuis plus de 10 ans passe très majoritairement par des baisses de prix massives**, ce qui crée un effet cumulé dont les conséquences sont particulièrement négatives à l'exportation et à l'international du fait du système de prix de référence du pays source (de nombreux pays étrangers utilisent les prix pratiqués en France pour fixer les prix dans leurs propres pays).

La balance commerciale des entreprises du G5 Santé est très largement positive, avec 11,4 milliards d'euros d'excédent en 2020, mais **cette politique de baisses de prix massives empêche le secteur des produits de santé de jouer un rôle à sa hauteur dans la bataille du commerce extérieur** que le Haut-Commissariat au Plan appelle de ses vœux.

Parallèlement aux effets négatifs des politiques de maîtrise de dépense de santé qui pèsent majoritairement sur les produits de santé, il faut souligner **l'impact de la fiscalité pesant sur les entreprises de santé.**

Le LEEM fait réaliser régulièrement une étude sur ce sujet par le cabinet PwC. Les derniers chiffres disponibles montrent que sur la période 2019/2021, les entreprises françaises ont pu bénéficier d'un allègement de la fiscalité générale qui pèse sur elles. Cette évolution, décidée par les pouvoirs publics, a bénéficié à l'ensemble de l'économie et donc au secteur de la santé, mais elle est très largement **contrebalancée par le poids des contributions fiscales spécifiques qui pèsent sur le secteur.** À cet égard, la France se classe bonne dernière sur l'ensemble des pays examinés dans le cadre de cette étude (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suisse, Irlande), alors qu'en France le taux d'imposition de ces taxes sectorielles représente entre 24 et 40 % de l'imposition globale, il est nul pour le Royaume — Uni, et limité à 1 à 4 % pour les 4 autres pays étudiés. Seule l'Espagne connaît un taux significatif, mais très inférieur à celui pratiqué par la France, pays qui fait peser sur les entreprises du secteur plus d'une dizaine de taxes différentes.

Par ailleurs, **le mécanisme de la clause de sauvegarde impacte fortement les laboratoires via des niveaux de remises très importants.** En effet, cette clause prévue par le code de la sécurité sociale et dont le seuil de déclenchement (au-delà d'un certain niveau de chiffre d'affaires net) est voté chaque année par la LFSS, est répartie sur chaque entreprise au prorata de son chiffre d'affaires. Désormais, le montant à payer (400 M€ estimé par la DSS pour 2021), du fait d'un faible seuil de déclenchement, dépasse le simple ajustement de régulation financière annuel pour devenir une nouvelle taxe conséquente.

Compte tenu de ces éléments, le G5 avance les trois propositions suivantes :

POURSUIVRE
et pérenniser la baisse
des impôts de production,

mesure clé pour améliorer l'indépendance sanitaire et créer des emplois sur le territoire national.

RÉDUIRE
le poids de la fiscalité
spécifique

pesant sur les entreprises du médicament,

ALLOUER
aux produits de santé des ressources
dont l'évolution de la croissance nette
doit *a minima* suivre celle de l'ONDAM

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'émergence de nombreuses innovations thérapeutiques, il est légitime que le pays consacre une part constante (si ce n'est une augmentation) de sa richesse nationale à la santé de ses concitoyens. Le budget des produits de santé, aujourd'hui sous-dimensionné au regard des besoins, exige donc un véritable changement de paradigme.

Mettre en place un pilotage gouvernemental à hauteur des enjeux

La France se doit de faire un effort tout particulier pour se doter de budgets pour la santé suffisants pour accueillir les innovations au service des patients tout en préparant les prochaines crises.

Atteindre cet objectif demande aussi de questionner l'organisation ministérielle, afin que la Santé n'en soit plus le parent pauvre. Le G5 Santé propose le **rapprochement des ministères en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de l'Industrie afin de créer un grand ministère** puissant pour peser en faveur des politiques de formation et d'innovation en santé. L'inclusion des champs de la santé et des comptes sociaux au sein du même ministère pose un problème inverse. **La Direction de la Sécurité Sociale gagnerait à être séparée du ministère en charge de la santé**, dans un souci de cohérence et pour rendre toute leur valeur aux arbitrages interministériels.

Le G5 Santé appelle à placer les industries dédiées à l'innovation en santé et leur écosystème au cœur des priorités nationales pour concilier souveraineté sanitaire, prospérité économique et progrès diagnostique et thérapeutique au service des patients.